

de proposer à la saisie trois libellés : "absent sans excuse", "absent et excusé" et "annulation par le Service".

Ces différentes nomenclatures sont désormais à la disposition des éditeurs de logiciels. Ces derniers sont invités à les implémenter dans les logiciels

métiers et à en faire bénéficier les Services. Les SSTI sont donc invités à se rapprocher de leur éditeur pour enrichir leur logiciel de ces nomenclatures et ainsi harmoniser leurs pratiques.

Par ailleurs, cette livraison aux éditeurs ne constitue qu'une étape,

puisque les Groupes Thésaurus du Cisme sont appelés à poursuivre leurs travaux sur d'autres nomenclatures complémentaires en 2017. En effet, un certain nombre de nomenclatures doivent encore faire l'objet de choix et/ou de création. ■

Un nouveau support : les METAP

Des matrices pour décrire les activités et les tâches effectuées par les salariés

La recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé sur la tenue du dossier médical en Santé au travail précise que, dans les informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger, doit figurer la "description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques".

Aussi et afin de permettre aux personnels des SSTI de répondre à cette recommandation, le Cisme a entrepris, via ses Groupes Thésaurus et le Groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Fiches Médico-Professionnelles, l'élaboration d'un nouveau support : les METAP (matrices emploi-tâches potentielles).

Reprenant la structuration des MEEP (matrices emploi-expositions poten-

tielles), les METAP proposent, pour chaque intitulé d'emploi, ou son code PCS-ESE 2003 de niveaux 3 ou 4, une liste de tâches.

Ces tâches sont extraites du Thésaurus des tâches généré à partir des caractéristiques techniques et organisationnelles des Fiches Médico-Professionnelles, du site www.fmpcisme.org.

Elles sont élaborées de manière à être les plus exhaustives possible et suffisamment précises pour permettre de lister l'ensemble des tâches potentiellement réalisées par un salarié à un poste donné.

Grace à cette nouveauté que constituent les METAP, l'utilisateur peut aisément renseigner les activités ou tâches qu'il a pu observer ou bien qui lui ont

été rapportées, en recherchant dans une liste suggérée.

Il sera ensuite possible, à partir de celles-ci, d'identifier les risques auxquels le salarié pourrait être exposé.

Ainsi, des METAP, pour près de 1 200 métiers, ont été livrées aux éditeurs, en même temps que les nomenclatures complémentaires, afin que ces derniers puissent les intégrer dans les différentes solutions logicielles utilisées dans les SSTI.

Au même titre que pour les MEEP, les Services sont conviés à demander à leurs éditeurs l'implémentation de ces METAP dans les logiciels utilisés au quotidien, par les équipes Santé-Travail, dans le cadre de leur activité. ■

Thésaurus Harmonisés

Livraison des Thésaurus AMT et Expositions professionnelles mis à jour

Les évolutions réglementaires applicables depuis le 1^{er} janvier 2017 impactent directement la pratique quotidienne des Services, mais également les Thésaurus Harmonisés implémentés dans les solutions logicielles.

En conséquence, le Cisme a procédé à la mise à jour des Thésaurus Harmonisés des actions en milieu de travail (AMT) et des expositions professionnelles, en prenant en compte les modifications inhérentes à l'application de la loi et du décret.

Aussi, en concertation avec les éditeurs de logiciels, il a été décidé d'anticiper la livraison de versions actualisées de ces deux Thésaurus Harmonisés, afin que les Services puissent en disposer dans les meilleurs délais.

Ainsi, deux nouveaux qualificatifs ont été ajoutés aux Thésaurus des expositions professionnelles. Un premier regroupe les expositions étant considérées comme des risques particuliers au titre du premier alinéa de l'article R. 4624-23 du Code du travail et induisant un suivi individuel renforcé. Le second qualificatif permet, quant à lui, d'identifier les risques générant une visite d'information et de prévention (VIP) avant l'affectation au poste.

Concernant, le Thésaurus AMT, les moyens et les actions ont été mis à jour dans une version dite V6.

Dans ce cadre, le Thésaurus AMT actions a été enrichi de quelques dix-huit nouveaux libellés et deux qualificatifs ont été adjoints permettant d'identifier

les risques particuliers et ceux générant une VIP avant affectation. Enfin, aussi bien pour les "moyens" que les "actions", les références réglementaires, listées en tant que qualificatif, ont été revues, afin d'être mises en cohérence avec les articles du Code du travail au 1^{er} janvier 2017.

Ces Thésaurus Harmonisés ont donc, d'ores et déjà, été adressés aux éditeurs de logiciels, en février dernier, pour qu'ils les implémentent dans les logiciels métiers.

Les Services sont donc invités à se rapprocher de leur éditeur, afin que leurs équipes puissent disposer rapidement de ces dernières versions des Thésaurus Harmonisés. ■

